

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-229

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale RH et administration générale Direction de la vie administrative et de la qualité de vie au travail	N° 2016-229

Convention 2016 UFASEC - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC) est une association créée depuis le 20 juillet 1982 à l'origine de laquelle se trouvent les associations sportives des Communautés Urbaines de Lille, Bordeaux, Dunkerque et Lyon.

Son objectif : créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Œuvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

A ce titre, elle assure l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communautés urbaines et Métropoles.

Pour 2016, la coupe de France fera l'objet d'une nouvelle édition du tournoi qui se déroulera à Arras du 5 au 7 mai et regroupera les associations sportives des Communautés urbaines et Métropoles adhérentes, à savoir : Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg Creusot-Monceau, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy, et Strasbourg.

Le budget prévisionnel de l'UFASEC. 2016 d'un total de 112 636€ annexé à la présente délibération, fait ressortir le montant global de subventions de fonctionnement accordées par les Communautés et Métropoles. La quote-part 2016 sollicitée auprès de Bordeaux Métropole s'établit à 12 914 €. Pour rappel, le versement 2015 était de 11 443€.

La participation aux actions de cette association ainsi qu'au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents des douze Communautés urbaines et Métropoles en favorisant des expériences humaines, en particulier sur le plan sportif.

En ce sens, elle contribue à la politique d'action sociale de notre établissement en permettant de contribuer à l'épanouissement des agents, à l'attractivité de notre collectivité, et aussi à améliorer la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine de Bordeaux en faveur de ses agents,

VU la délibération cadre 2011/0906 relative à la politique des ressources humaines du 16 décembre 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'action de l'UFASEC participe aux objectifs de la politique sociale de Bordeaux Métropole en assurant l'organisation d'un tournoi sportif qui réunit chaque année les personnels des diverses Communautés urbaines et Métropoles, et que la participation au tournoi annuel permet de créer et de faciliter des échanges entre les agents.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 d'un montant de 10 870 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2016 ci-annexée.

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574 du budget de l'exercice 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 MAI 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain DAVID
PUBLIÉ LE : 10 MAI 2016	



Union Française des Association Sportives des Employés
Communautaires et des Métropoles

La 36^{ème} Coupe de France UFASEC -ARRAS 2016-

Les sportifs de dix associations sportives des Communautés urbaines et des Métropoles de France vont se déplacer cette année dans le Pas-de-Calais pour participer au 36ème tournoi « multi-disciplines » de l'UFASEC.

Après l'inouïable édition de BREST en 2015, les 400 sportifs, dirigeants et bénévoles ont hâte de découvrir les sites sportifs et de divertissement prévus dans le programme élaboré cette fois par les membres de l'association sportive de la CU d'ARRAS (ASCUA) !

Du jeudi 5 au samedi 7
mai 2016 à la
**Communauté urbaine
d'ARRAS**



Le dossier de presse

Siège social : 1 Rue du Ballon – 59000 LILLE
Présidence : STRASBOURG – AS Eurométropole
Bernard RICH - 1 Parc de l'Etoile - 67076 STRASBOURG



Les Coupes de France « UFASEC »

Depuis 1981 « l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires et des Métropoles » composée de dix associations de Communautés urbaines (C.U.) ou Métropoles, organise un grand tournoi sportif intitulé « Coupe de France UFASEC ». Selon un calendrier prédéfini, les compétitions se déroulent, à tour de rôle, dans l'une de ces dix collectivités. En 2016, c'est ARRAS qui accueille la 36^{ème} édition des « Coupe de France » dans ses murs. En 2017 se sera au tour de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cet événement, qui est une formidable « Fête du sport » permet aux sportifs de dix délégations de pratiquer leur sport favori ou passion sur un grand tournoi amical multisports de type « national » avec un défilé d'ouverture, une cérémonie de clôture avec remise de trophées et des divertissements après les efforts.

C'est chaque année, pour le comité d'organisation, un grand défi de montrer son savoir-faire dans sa capacité à organiser un événement d'importance, en y mettant tout son cœur.

Ce sont aussi des échanges constructifs entre les dirigeants des associations participantes (les 30 délégués UFASEC) et les élus des différentes communautés ou Métropoles qui viennent représenter et encourager leurs équipes.

Ces rencontres ont pour objectif de créer du lien social entre les employés et contribuer ainsi à l'esprit d'équipe intercommunautaire.

→ ces rencontres annuelles entre employés des C.U. et des Métropoles sont très appréciées car elles se déroulent sur trois jours, en dehors des compétitions habituelles chapeautées par des fédérations ou des ligues. L'enjeu étant uniquement de porter haut les couleurs de sa collectivité, le tournoi se passe dans une grande convivialité.



Les retombées induites par cet événement pour les associations ou amicales sportives des communautés urbaines ou de Métropoles, sont :

- Développer et valoriser le sport en entreprise pour rester en forme longtemps (allongement de l'âge du départ à la retraite, valoriser les agents sur un autre terrain que celui du métier, etc.)
- L'intérêt que porte des organismes ou des associations qui ont un lien avec les agents territoriaux (versement d'une aide financière, objets de communication, etc.),
- Donner de la visibilité à nos associations ou Amicales qui oeuvrent toute l'année pour le bien-être des collègues sur le lieu du travail et partout ailleurs. Cet aspect est aussi bien apprécié de nos élus et responsables RH de nos collectivités.
- Découvrir les attraits de la C.U. ou Métropole organisatrice,
- Se découvrir sur le terrain et parfois devenir amis dans la vie, ...
- Espérer de nouvelles adhésions

PROMOTION DES PARTENAIRES

La Coupe de France d'ARRAS constitue une occasion de promouvoir les Communautés urbaines et les Métropoles, les associations sportives de l'UFASEC et **les partenaires** dans le milieu du sport corporatif ou d'entreprise. L'intérêt pour un sponsor de soutenir l'UFASEC est double :

- développer sa notoriété en local et au national
- afficher son dynamisme au travers d'un événement majeur.

En contrepartie du soutien proposé, les dirigeants de l'UFASEC sont susceptibles d'offrir à leurs partenaires l'une ou l'autre des actions suivantes :

- distribuer aux joueurs, dirigeants et encadrants des délégations participantes des objets de communication, des produits dérivés, des brochures, des flyers,
- porter des équipements avec le logo des partenaires
- leur proposer un espace pour l'installation d'un stand

Les dirigeants sont bien entendu disposés à envisager toute autre contrepartie que les partenaires jugeraient pertinents de mettre en œuvre.



Les particularités des Coupes de France UFASEC (CDF):

- **La mixité**, obligatoire dans les équipes. Cette spécificité permet de montrer aux féminines qu'elles ont toute leur place dans les épreuves sportives.
- **la découverte d'un sport innovant et/ou pratique d'une activité d'expression artistique** : l'association sportive organisatrice de la CDF est invitée à le proposer dans son programme sportif. A ARRAS ce sera le Rafting.

Les temps forts de la 36^{ème} Coupe de France d'ARRAS :

- l'accueil des délégations sportives par les membres de l'ASCUA,
- la cérémonie d'ouverture avec le défilé des participants au Musée des Beaux Arts d'ARRAS en présence du Président de la Communauté urbaine d'ARRAS ou de son représentant et des élus des autres CU invités.
- deux journées de compétition suivies de soirées festives
- une cérémonie de clôture avec la remise des trophées aux trois premiers de chaque discipline, son dîner-dansant sans oublier la présentation d'une chorégraphie par une troupe composée de membres de différentes Communautés urbaines ou Métropoles.

Chiffres clés 2016 :

- Les 10 associations sportives de CU en lice :
ARRAS, BORDEAUX, BREST, CHERBOURG, LE CREUSOT-MONTCEAU, LILLE, LE MANS, LYON, NANCY et STRASBOURG.
- près de 80 équipes engagées
- 320 sportifs sur les terrains ou dans les gymnases
- 25 délégués UFASEC (les dirigeants)
- 40 membres bénévoles de l'ASCUA (chargés de l'encadrement de la manifestation)
- 7 présidents de Communautés urbaines et Métropoles ou leurs représentants (les invités du Président de la CU d'ARRAS)
- 8 accompagnants
- 5 chauffeurs
- 2 sites hôteliers (y compris celui des élus)



Les 9 disciplines du tournoi de la Communauté urbaine d'ARRAS :

DISCIPLINES 2016		Composition des équipes selon mixité exigée
	Nbr de joueurs /équipe	Répartition H/F*
1. Bowling	3	2 hommes – 1 femme
2. Badminton	3	2 hommes – 1 femme
3. Football	8	-
4. Hand-ball	8	6 hommes – 2 femmes
5. Pêche au coup	3	-
6. Pétanque	3	2 hommes – 1 femme
7. Rando / VTT / rafting**	2	1 homme – 1 femme
8. Tennis de table	3	2 hommes – 1 femme
9. Chorégraphie	2	1 homme – 1 femme

* selon le règlement général de la CDF, une femme peut remplacer un homme dans toutes les disciplines

** sport innovants

La gouvernance de l'UFASEC :



Un Conseil d'Administration composé de représentants des associations sportives communautaires ou de Métropole (30 délégués UFASEC), élit un « Bureau » national pour une période de trois ans.

Les membres du « Bureau » qui ont en charge la bonne marche du groupement de 2016 à 2019 sont :

Président : Bernard RICH – STRASBOURG (à dr.)
Vice présidente : Philippe LABAISSE - ARRAS (à g.)
Secrétaire : Prescillia AERTZ – LILLE
Trésorier : Pascal BARTHELEMY– NANCY (au centre)



Ressources financières de l'UFASEC :

Pour assurer son bon fonctionnement, l'UFASEC dispose des cotisations versées chaque année par les associations sportives adhérentes.

Pour l'organisation des « Coupes de France » l'UFASEC dispose de manière générale de cinq types de ressources :

- les participations financières versées par les Communautés urbaines et Métropoles qui sont membres de l'UFASEC,
- d'une subvention exceptionnelle versée par la CU ou Métropole organisatrice + avantages en nature,
- de partenariats nationaux contractualisés (MNT, ACEF)
- de divers sponsors arrageois.
- des participations demandées aux sportifs.

Le programme prévisionnel des journées de la CDF 2016 à ARRAS

- jeudi 5 mai :
 - 15h00 : arrivée des délégations aux hôtels
 - 18h30 : cérémonie d'ouverture au Musées des Beaux Arts
 - 20h00 : cocktail d'înatoire
 - 22h30 : retour aux hôtels
 - vendredi 6 mai :
 - 09h00 : début des compétitions
 - 12h00 : repas sur les sites proches des compétitions
 - 14h00 : reprise des compétitions
 - 20h30 : dîner à ARTOIS Expo
 - 22h30 : retour aux hôtels
 - samedi 7 mai :
 - 09h00 : compétitions (phases finales)
 - 12h00 : repas sur les sites proches des compétitions
 - 20h00 : soirée de clôture à ARTOIS Expo
 - 20h30 : présentation d'un chorégraphie
 - 21h00 : remise des trophées
 - 22h00 : dîner dansant avec orchestre
 - 02h00 : départ des délégations
- Fin du programme



Notre histoire :

28 et 29 mai 1981: à l'occasion d'une date anniversaire de l'association sportive de la Communauté urbaine de LILLE elle prend l'initiative d'inviter trois délégations pour un tournoi sportif multisports : BORDEAUX, DUNKERQUE et LYON (4 Communautés, 4 disciplines).

Au cours d'une réunion entre les présidents d'associations lors de la soirée de clôture, il est décidé de renouveler cette expérience en essayant de regrouper les neuf Communautés Urbaines de France. BORDEAUX se propose d'organiser cette deuxième rencontre.

29 et 30 mai 1982 : L'association sportive de la Communauté urbaine de BORDEAUX organise le deuxième tournoi sportif avec 8 Communautés sur 9 (il manque le Creusot-Montceau) et 5 disciplines. Et c'est lors de la soirée de clôture que les Présidents d'associations décident de créer à l'unanimité « l'UFASEC », l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires.

30 décembre 1987 : l'UFASEC obtient du président des Communautés urbaines de France l'accord sur le financement de l'événement sportif annuel par les Communautés Urbaines adhérentes à l'UFASEC.

1^{er} janvier 2015 : des communautés urbaines membres de l'UFASEC se transforment en Métropole : Bordeaux, Lille, Lyon, Strasbourg, Brest. L'UFASEC modifie ses statuts en conséquence.

Janvier 2016 : l'UFASEC modifie ses statuts pour conserver Cherbourg (qui est transformée de CU en Commune nouvelle) dans son giron.

En 2016, l'UFASEC c'est 3 020 sportifs dans les dix associations sportives et/ou culturelles des Communautés urbaines et Métropoles !

Contact : Bernard RICH 06 86 01 41 30 ou asems@strasbourg.eu

www.facebook.com/Coupe-de-France-Ufasec-650041258365409/?ref=aymt_homepage_panel

Auteur : Bernard RICH / février 2016

BUDGET PREVISIONNEL U.F.A.S.E.C. 2016

	RECETTES	Définition des montants de participation			DEPENSES	
		Nombre d'habitants INSEE RG 2012	Part Fixe Inchangé depuis 2009	Part variable 0,011 € par Habitant		
<u>SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES</u>						
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	5 933 €	102 775	4 802,00 €	1 130,53 €		
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	12 914 €	737 492	4 802,00 €	8 112,41 €		
COMMUNAUTE URBAINE DE BREST	7 076 €	206 719	4 802,00 €	2 273,91 €		
COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG	5 694 €	81 103	4 802,00 €	892,13 €		
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT - MONCEAU	5 843 €	94 633	4 802,00 €	1 040,96 €		
COMMUNAUTE URBAINE DU MANS	6 982 €	198 161	4 802,00 €	2 179,77 €		
COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE METROPOLE	16 229 €	1 119 877				
LYON METROPOLE	19 338 €	1 321 434	4 802,00 €	14 535,77 €		
COMMUNAUTE URBAINE DE NANCY	7 618 €	256 043	4 802,00 €	2 816,47 €		
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	10 009 €	473 375	4 802,00 €	5 207,13 €		
TOTAL :	97 636 €	4 591 612	43 218,00 €	38 189,09 €	Coupe de France 2016 ARRAS 97 636 €	
<u>PARTENAIRES</u>						
A.C.E.F. - B.P.L.	3 000,00 €					
M.N.T.	2 500,00 €				Coupe de France 2016 ARRAS 5 500,00 €	
<u>COTISATIONS ASSOCIATIONS</u>						
Association Sportive de la communauté Urbaine d'ARRAS	300,00 €				Honoraires Expertises Comptables 1 514,00 €	
A.S.S. ASC BORDEAUX	1 000,00 €				Déplacements AG-CA ARRAS 4 000,00 €	
A.Sportive Municipale et Urbaine de BREST	600,00 €				Déplacements CA PARIS 2 000,00 €	
ASS.Sportive Municipale et Communautaire CHERBOURG	300,00 €				Trésorerie - Secrétariat 90,00 €	
ESCUCM CREUSOT - MONTCEAU	300,00 €				Commission Métropole 316,00 €	
A.S.S. ACSAC LE MANS	600,00 €				Assurance MAIF 80,00 €	
Comité d'Action Sociale LILLE Métropole	1 100,00 €					
LYON Sport Métropole	2 200,00 €					
Amicale du Personnel du GRAND-NANCY	600,00 €					
Amicale Sportive Eurometropole STRABOURG	1 000,00 €				Action relation avec nlls CU ou Métropoles 1 500,00 €	
Fonds propres	1 500,00 €					
TOTAL RECETTES PRÉVISIBLES :		112 636 €			TOTAL DÉPENSES PRÉVISIBLES :	112 636 €
COMPTE DE RESULTATS :		0,00 €				



Bordeaux Métropole – UFASEC CONVENTION FINANCIERE 2016

ENTRE :

BORDEAUX METROPOLE, représentée par son Président, M. Alain Juppé dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2016/XXX en date du XXXX 2016, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ET

L'UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES EMPLOYES COMMUNAUTAIRES (UFASEC), association loi de 1901, déclarée en Préfecture du Nord le 6 février 2010 et dont le siège social est situé 1 rue du Ballon 59 000 LILLE, représentée par son Président, Monsieur Bernard Rich, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision en assemblée générale de l'association en date du 9 février 2013.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement qu'accorde Bordeaux Métropole à l'UFASEC au titre de l'année 2016.

-1-1 - Objet de l'Association

L'UFASEC a pour but de créer et développer des liens de solidarité et d'entraide entre les associations. Elle œuvre pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes et milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres. Elle organise une fois par an une coupe de France, tournoi omnisport réunissant toutes les communautés adhérentes.

En conséquence l'association peut mettre en œuvre toute activité permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus.

- 1-2 - Objet de la demande et intérêt de la participation de la Métropole de Bordeaux

A ce titre elle participe notamment à l'organisation et supporte la charge financière d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communautés urbaines et Métropoles.

Le tournoi 2016 fera l'objet de la nouvelle édition de la coupe de France qui se déroulera à ARRAS du 5 au 7 mai, et regroupera les associations sportives des Communautés urbaines et Métropoles adhérentes, à savoir : Arras, Bordeaux, Brest, Cherbourg, Le Creusot-Monceau, Le Mans, Lille, Lyon, Nancy, et Strasbourg.

L'UFASEC sollicite les Communautés urbaines et les Métropoles pour qu'elles participent financièrement aux frais par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le budget prévisionnel 2016 de l'association s'établit à 112636 € et il est demandé 12914 € à Bordeaux Métropole.

L'an passé, l'établissement avait versé la somme de 11443 €.

En conséquence, et compte tenu des baisses de subvention sur l'ensemble des associations, Bordeaux Métropole décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10870 € pour l'année 2016. Cette subvention est non révisable à la hausse.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

Bordeaux Métropole s'acquittera du montant de la subvention de fonctionnement en une seule fois par un versement unique de 10870€. Ce versement interviendra dans le mois suivant la notification de la présente convention.

L'association s'engage à fournir avant la fin de l'année 2016 :

- Les bilans, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes,
- Un compte rendu d'activités précisant notamment pour l'association le nombre d'adhérents, la liste des actions et manifestations,
- Une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

La production de ces pièces conditionne l'octroi de toute subvention ultérieure.

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE RENONCIATION

A défaut de production dans les délais prévus des pièces justificatives mentionnées à l'article 4, Bordeaux Métropole pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention débutera à compter de sa notification et perdurera jusqu'à la décision à intervenir après réception des pièces prévues à l'article 4.

ARTICLE 8 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 29 avril 2016.

Alain Juppé

Bernard Rich

Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux

Président de
L'U.F.A.S.E.C.